

MONTAGE ÉLECTRIQUE

SCHÉMA ÉLECTRIQUE

DISJONCTEUR	CAPACITÉ DE RUPTURE MINIMUM (A)	TYPE
2 PÔLES, 15 À 90 A	22 000 À 240 V	BOÎTIER MOULÉ ET BOULONNÉ

DÉFINIR LE DISJONCTEUR POUR L'APPLICATION

BORNIER DES CONDUCTEURS DE CONTINUITÉ DES MASSES :

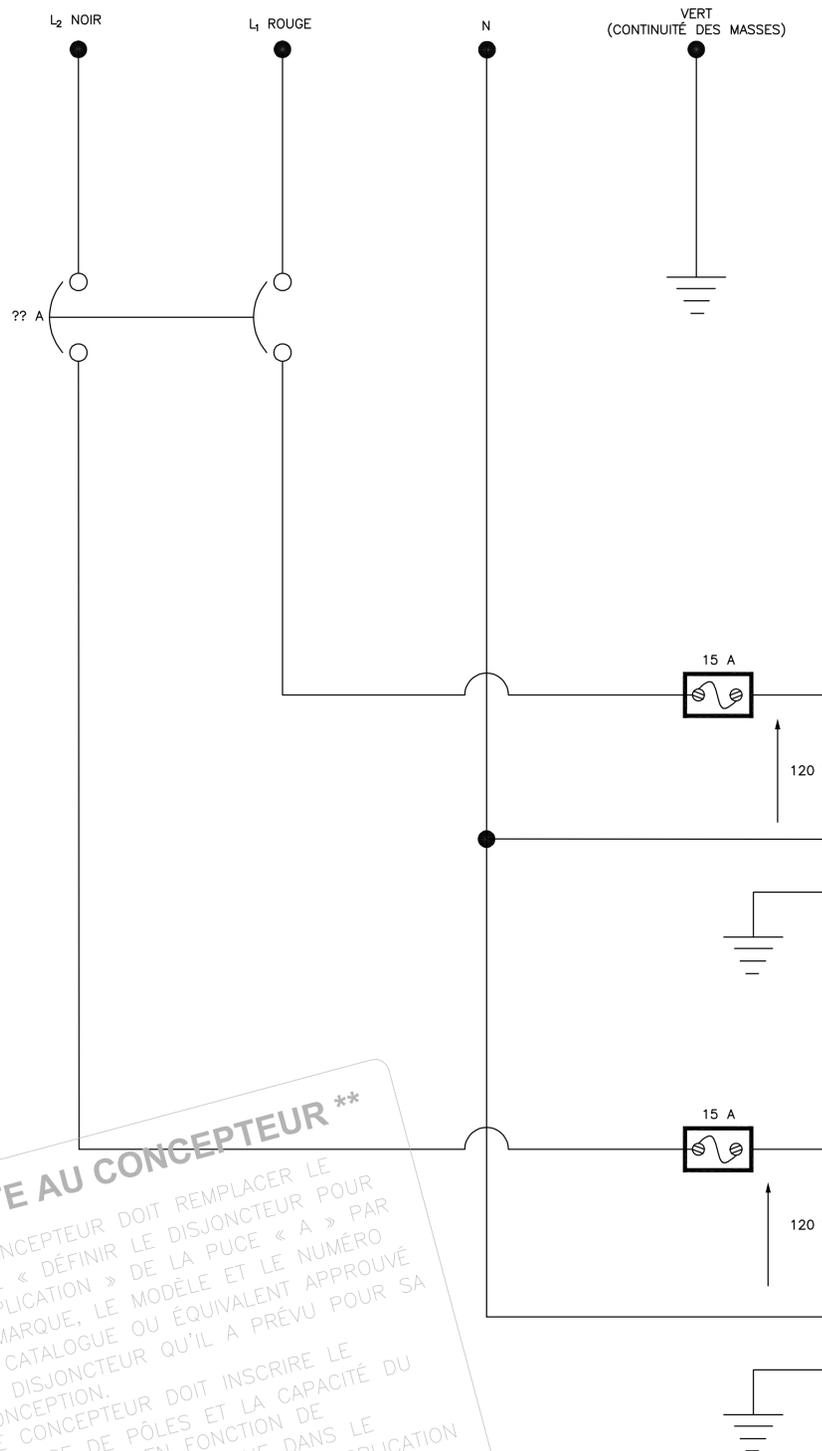
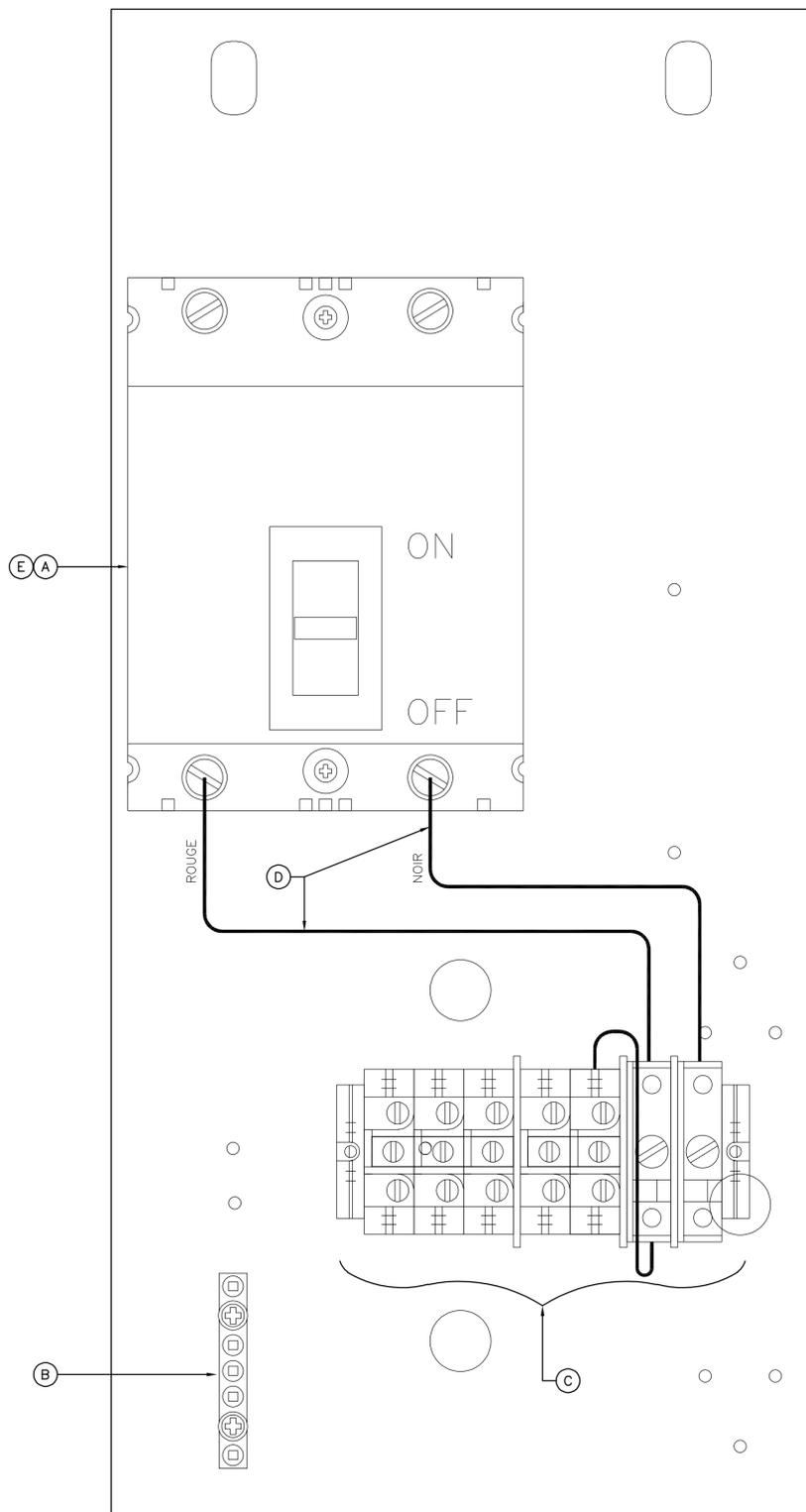
- MODÈLE SQUARE D PK5-GTA OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ. METTRE DES ÉCROUS AUTOBLOQUANTS DERRIÈRE LA PLAQUE

BORNIER DES CONDUCTEURS DE DISTRIBUTION :

- PORTE-FUSIBLE DE 15 A À 250 V, MODÈLE ABB/ENTRELEC MB10/12.SFL No 111034.04
- FUSIBLE 15 A À 250 V, 5 mm X 20 mm MODÈLE FERRAZ-SHAWMUT GGM15
- FLASQUE MODÈLE ABB/ENTRELEC FEM6 No 0118368.16
- BORNES MULTIPROFILS MODÈLE ABB/ENTRELEC M10/10 No 0115120.17
- BUTÉE D'ARRÊT MODÈLE ABB/ENTRELEC BADL No 0399903.02
- SÉPARATEUR DE CIRCUIT MODÈLE ABB/ENTRELEC SCFM6 No 0114825.05
- CAVALIER DE LIAISON MODÈLE ABB/ENTRELEC BJM110-(NOMBRE DE PÔLES) OU MONTAGE ÉQUIVALENT APPROUVÉ

- CONDUCTEURS RWU90, CALIBRE 8 (ROUGE ET NOIR)

- PLAQUE ISOLANTE EN GP03 DE 1,6 mm D'ÉPAISSEUR SITUÉE SOUS LE DISJONCTEUR ET ADAPTÉE AUX DIMENSIONS DU DISJONCTEUR



**** NOTE AU CONCEPTEUR ****

- LE CONCEPTEUR DOIT REMPLACER LE TEXTE « DÉFINIR LE DISJONCTEUR POUR L'APPLICATION » DE LA PUCE « A » PAR LA MARQUE, LE MODÈLE ET LE NUMÉRO DU CATALOGUE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ DU DISJONCTEUR QU'IL A PRÉVU POUR SA CONCEPTION.

- LE CONCEPTEUR DOIT INSCRIRE LE NOMBRE DE PÔLES ET LA CAPACITÉ DU DISJONCTEUR EN FONCTION DE L'INFORMATION CONTENUE DANS LE SCHÉMA ÉLECTRIQUE DE SON APPLICATION DE LA PUCE « A ».

CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

NOTES GÉNÉRALES :

- RÉFÉRENCE PLAN TYPE PT2P-271B - AVRIL 2024
- DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES.
- LES COTES SONT EN MILLIMÈTRES.

PLAN TYPE - AVRIL 2024	PT2P-271B
DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES	
AAAA-MM-JJ	PRÉNOM NOM
AAAA-MM-JJ	J012 - XXXXXXXX
Mandatitaire	Statut
DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES	
DIRECTION DE L'ÉLECTROTECHNIQUE ET DES STRUCTURES DE SIGNALISATION	
<p><small>Scalau Ce document technologique n'est pas signé et scellé au sens de la Loi sur les ingénieurs et ne peut être utilisé à des fins de travaux visés à l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Ce document est disponible strictement pour commentaires, pour information ou pour coordination. Aucune garantie n'est donnée sur l'intégrité des informations contenues et sur les modifications apportées au document qui auraient pu être faites ou à venir. La diffusion de ce document technologique est interdite si la présente note limitative n'est pas inscrite.</small></p>	
Vérificateur	PRÉNOM NOM, Ing.
Équipe technique	PRÉNOM NOM, tech.
<p>Transports Québec</p>	
Titre	
COFFRET DE DISTRIBUTION, CB15	
Numéro de plan	19
Identification de regroupement	